

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DAJI\_2023\_0228** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **31/07/2023**

Objet : **convention de mise à disposition du Pôle associatif Courtrai**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : **31/07/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI\_2023\_0228 -convention de mise \_ disposition du P\_le associatif Courtrai .pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 [www.telino.com](http://www.telino.com)*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230731-DAJI\_2023\_0228-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **31/07/2023**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_2023\_0228

**POLE ASSOCIATIF SIS 125 RUE DE  
COURTRAI A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION  
C. PAR HAZARD**

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant Madame le Maire à signer les conventions;

Considérant que l'association C Par Hazard propose des spectacles de marionnettes ainsi que des ateliers de création et de pratique théâtrale

Considérant la démarche de l'association C. par Hazard qui a souhaité bénéficier de locaux afin de développer ses activités ;

### DECIDONS

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'association C. par Hazard faisant élection de siège social au 125 rue de Courtrai à Tourcoing, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des espaces, décrits ci-dessous, sis 125 rue de Courtrai à Tourcoing où l'association C. par Hazard pourra y développer ses activités :

- La salle 1 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> pour les spectacles de marionnettes et les répétitions des musiciens,
- La salle 5 d'une superficie de 34 m<sup>2</sup> pour la confection des marionnettes et les tâches administratives.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'association C. par Hazard sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.  
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.  
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

28 JUL. 2023



Pour la Ville,  
Le Maire de Tourcoing,  
Doriane BECUE

Accusé Réception en Préfecture le : 31 JUL. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 31 JUL. 2023